

Département de la Savoie
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 06 Juillet 2018 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14
Présents : 09
Votants : 13

Absents :

Excusés :

Karim AMELLAL, Jean-Louis DUNAND-LAISIN (pouvoir de vote à Philippe BRANCHE, Bernard MILLIET (pouvoir de vote à Gabriel MARQUES, Nadine POINTET (pouvoir de vote à Sébastien PIVIER), Ginette RIGOTTI (pouvoir de vote à Bernadette AMIEZ).

Secrétaire de séance :

Justine BAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout de trois points supplémentaires :
 - Travaux Eclairage Public : Demande de subvention au Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie.
 - Travaux du bâtiment de la Fruitière : Demande de Permis de Construire.
 - Travaux du préau de l'Ecole : Demande de Permis de Démolir et de Construire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 13 Avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Justine BAL est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire depuis la dernière séance.

.../...

↳ Budget Primitif Général :

- Créances éteintes : Monsieur le Maire expose que la Commune a été destinataire de la liste des produits communaux dont l'effacement doit être constaté sur le budget concerné.
Ces créances éteintes, qui s'élèvent à 1 146.00 Euros pour le Budget Général, doivent être justifiées par une délibération du Conseil Municipal, sachant que, contrairement aux créances admises en non valeur, elles ne pourront pas faire l'objet de poursuites ultérieures même si le redevable est en mesure d'honorer sa dette. Le Conseil Municipal, décide à la majorité (10 voix pour et 3 abstentions), d'effacer cette dette de 1 146.00 Euros.
- Transfert de crédits : Monsieur le Maire expose que l'effacement de ces dettes nécessite une ouverture de crédits au Compte 6542, qui n'avait pas été prévue au Budget Primitif.
D'autre part, les recettes inscrites au compte 7355 du Budget Primitif ont été rejetées par la Trésorerie Principale, le compte 7355 (taxe sur énergie hydraulique) ayant été remplacé par le compte 75814 (redevance sur énergie hydraulique).
Par conséquent, Le Conseil Municipal décide, à la majorité (11 voix pour et 2 abstentions) de transférer les crédits suivants sur le Budget Général :
 - Du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 6542 (Créances éteintes) = 1 200 Euros.
 - Du compte 7355 (taxe sur énergie hydraulique) au compte 75814 (redevance sur énergie hydraulique) = 1 200 Euros.

↳ Forêt communale :

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Office National des Forêts, concernant les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette pour 2019, en forêt communale, relevant du régime forestier. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis défavorable à la proposition de l'ONF.

↳ Ressources Humaines :

- Embauche de jeunes gens pour l'été 2018 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier diverses tâches de nettoyage et d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux aux jeunes gens de la Commune, nés en 2000, pour une période de 15 jours chacun pendant les mois de Juillet et Août prochains et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail relatifs à ces embauches à durée déterminée.

↳ Subventions :

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 2 500 € à la Coopérative scolaire pour la gestion des projets d'école au titre de l'année scolaire 2018/2019 et de répartir les bénéfices dégagés par les différentes activités proposées par les associations présentes lors de la manifestation de la Fête du Village « la Cevinoise » d'Octobre 2017. La recette totale constituée s'élève à 1 600 Euros. Par conséquent, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de verser une subvention de 400 Euros aux associations suivantes : Association des Parents d'Elèves de Cevins, Handicap Altitude, Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Rognaix et Cevins, Groupement Viticole.

↳ Baux communaux : Renouvellement du bail de location de l'appartement de la Mairie.

- Monsieur le Maire rappelle que le contrat de location de l'appartement de la mairie comporte une clause de précarité et de révocabilité qui contraint les deux parties à renouveler le bail chaque année. Le contrat actuel est arrivé à échéance le 30 Juin 2018.

Considérant que cet appartement n'a été sollicité par aucun enseignant en poste à Cevins pour l'année scolaire 2018/2019, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de renouveler le contrat de location de cet appartement au locataire actuel qui a sollicité sa reconduction et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le document correspondant.

↳ **Motions :**

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Mairie d'Albertville et de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui proposent d'appuyer collectivement les conditions posées par le conseil de surveillance du Centre Hospitalier Albertville-Moutiers à la création d'une direction commune autour du Centre Hospitalier de Métropole Savoie dans le but de garantir et développer les activités médicales actuelles des sites d'Albertville et de Moutiers. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'apporter le soutien de la Commune à cette action.
- Devenir des trésoreries de Grésy sur Isère et Beaufort : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté d'Agglomération, concernant le projet de la Direction Générale des Finances Publiques de supprimer les trésoreries de Grésy sur Isère et de Beaufort au motif d'un regroupement avec la trésorerie d'Albertville, à compter du 1^{er} Janvier 2019. Le Conseil Municipal décide, à la majorité (12 voix pour et 1 abstention), d'adresser une motion à la Direction Générale des Finances Publiques s'inquiétant de ces mesures afin que les moyens soit confortés et mutualisés sur le territoire, plus particulièrement en Trésorerie d'Albertville, de manière à accompagner les collectivités et leurs évolutions.

↳ **Demande de subvention** : (Annule et remplace la Délibération du 13 Avril 2018).

- Travaux Eclairage Public(secteur Batardin) : Le montant des travaux est estimé à 15 133.40 € HT. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déposer une demande de subvention auprès du SDES et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

↳ **Travaux du bâtiment de la Fruitière** :

- Dans le cadre des travaux de réfection de la toiture et de la façade du bâtiment de la Fruitière, il convient de déposer une demande de Permis de Construire. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande d'autorisation d'Urbanisme et de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

↳ **Travaux du préau de l'Ecole** :

- Dans le cadre des travaux de réfection du préau de l'Ecole, il convient de déposer une demande de Permis de Démolir et une demande de Permis de Construire. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer ces deux demandes d'autorisation d'Urbanisme et de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

↳ **Informations et questions diverses** :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 13 Avril 2018 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Le Conseil Municipal prend connaissance des conclusions apportées au dossier de classement du site de Lavouët et aux lacs de la Tempête qui a été validé à l'unanimité par la Commission des sites de la Préfecture de Chambéry et de la Commission Nationale.
- Le Conseil Municipal est informé qu'un arrêté municipal va être pris, visant à interdire, jusqu'à nouvel ordre, l'usage du sentier de randonnée reliant le col des Evettes au lac des Cornaches, en passant par la réserve à chamois située à flanc de la montagne de la Tournette. Cette interdiction fait suite à une dégradation importante des 2 passerelles en bois, permettant de passer les combes d'éboulis à très forte pente, ce

.../...

qui s'oppose à une pratique sécurisée de la randonnée ou de toute autre activité de montagne. Le sentier sera ré-ouvert au public une fois les travaux de remise en état réalisés par le propriétaire du terrain, à savoir l'ONF (parcelle D 69).

- Le Conseil Municipal est informé que le dossier des travaux d'assainissement du village des Cours, incluant l'enfouissement des réseaux secs, va faire l'objet d'une phase d'étude en 2018 et que les travaux pourraient débuter fin 2018, début 2019. Une nouvelle convention de groupement de commande sera signée entre la Commune, le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie et la Communauté d'Agglomération Arlysère.
- Monsieur le Maire expose que le Cabinet d'Architecte IMOTHEP a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux du préau de l'Ecole. Une étude de repérage de l'amiante et de plomb dans les peintures va être réalisée avant démolition.
- Le Conseil Municipal est informé que deux containers ont été installés sur le parking de l'Eglise pour le dépôt des déchets ménagers des habitants des hameaux (La Ville, le Bourgeois, le Villard et Bénétan), ne résidant pas à Cevins ni dans les Communes voisines.
- Monsieur le Maire expose que, suite à la démarche d'un propriétaire concernant les détériorations subies par son bâtiment situé dans un hameau de montagne, et dont il rend la Commune responsable, un médiateur a été mandaté afin de régler ce litige.
- Le Conseil Municipal est informé que Madame Christelle PIVIER assurera l'activité de l'Agence Postale pendant les congés d'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

CEVINS le 12 Juillet 2018.



Le Maire,

Philippe BRANCHE